

## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Semaine Nationale du Logement 2017 »

1. «LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances» inscrite au R.C. Luxembourg (B31035), dont le siège social est établi à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach, organise un jeu-concours publicitaire gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Semaine Nationale du Logement 2017 » orchestré pendant toute la durée de la « Semaine Nationale du Logement 2017 ».
2. **Restriction d'âge** : Les participants devront être âgés de minimum 18 ans lors de la participation au concours.
3. **Jeu-concours sur le stand de LALUX** : Participation, soit en ligne, sur le mini-site Internet spécifiquement conçu pour l'occasion, soit physiquement avec l'aide d'un iPad au stand de LALUX du 14 octobre 2017 au 22 octobre 2017 à la Luxexpo, situé à 10 Circuit de La Foire Internationale L-1347 Luxembourg-Kirchberg. Après la clôture du jeu, les gagnants seront déterminés par tirage au sort.
4. **Les lots** : Prix principal : Bon d'achat de 615 EUR (valeur d'un barbecue à gaz Weber modèle E-220 Classic + bouteille de gaz) du magasin « Cactus ». Prix de consolation: montres Watchfun, serviettes de bain, sacs de sport.
5. **Les gagnants** : La décision de l'organisateur quant à la détermination des gagnants est irrévocable et définitive. Les participants en sont donc parfaitement conscients et acceptent que la possibilité de remporter les prix dépende du fait d'avoir indiqué les bonnes réponses aux questions posées ainsi que du tirage au sort de leur bulletin de participation électronique. La participation au concours accorde à l'organisateur le droit d'utiliser à des fins promotionnelles l'image et le nom des gagnants. Les coordonnées des participants seront collectées informatiquement. Ces données ainsi recueillies sont destinées exclusivement à la société organisatrice du jeu-concours.
6. **Annulation** : Si le jeu-concours devait être, pour quelle cause que ce soit, purement et simplement annulé, reporté ou arrêté, LA LUXEMBOURGEOISE ne pourrait en être tenue responsable.
7. La participation à ce jeu-concours implique automatiquement l'**acceptation du présent règlement** et n'autorise aucun recours en justice.
8. La société organisatrice du jeu-concours se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder ou de falsifier des bulletins de participation. Elle ne saurait encourir de responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.
9. Les gagnants seront avertis par voie postale et la liste des gagnants sera publiée sur le site Internet de LALUX ([www.lalux.lu](http://www.lalux.lu)) le vendredi 13 novembre 2017.
10. Le présent règlement est déposé chez Maîtres Pierre Biel & Geoffrey Gallé, Huissiers de justice à Luxembourg et est consultable sur simple demande.
11. Les employés LALUX ainsi que toutes les personnes organisant ou aidant à l'organisation de cet événement ne peuvent pas participer à ce jeu concours.